

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, les ordonnances suivantes:

**C-4.1**, o. 351 établissant l'implantation d'une zone de stationnement interdit, excepté véhicules d'urgence, sur la rue Boyer dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**B-3**, o. 136; **P-1**, o.127; **C-4.1**, o. 352, relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

Et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**),

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 juillet 2025.

Me Karen Loko  
Secrétaire d'arrondissement

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que **l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 7 juillet 2025**, a paru le 8 juillet 2025 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 8 juillet 2025.

Me Karen Loko  
Secrétaire d’arrondissement